

Monsieur Jean Castex
Premier ministre

Le 17 juillet 2020

Monsieur le Premier ministre,

Lors de votre déclaration de politique générale au Sénat le 16 juillet 2020, redoutant à raison que les personnes en situation de handicap soient affectées très fortement par la crise économique, vous avez annoncé l'organisation d'une conférence nationale du handicap.

Le Collectif Handicaps est évidemment à vos côtés pour co-construire avec vous tous les espaces d'échanges, de concertation autour des aspirations et besoins des 12 millions de personnes en situation de handicap, de leur famille et des 11 millions de proches aidants qu'il représente au travers de ses 47 associations nationales.

Néanmoins, la dernière Conférence nationale du handicap (CNH) s'est tenue le 11 février dernier, sous l'autorité du Président de la République comme le prévoit la loi du 11 février 2005. Des engagements y ont déjà été pris et nous sommes par conséquent dans l'attente des textes d'application des mesures prévues (sur les douches accessibles, le périmètre de la prestation de compensation du handicap, la suppression de la barrière d'âge à 75 ans, etc.). A cet égard, il est indispensable de ne pas réduire à néant le travail mené dans les 5 chantiers auxquels nos associations ont participé pendant plus de 6 mois.

Comme évoqué à plusieurs reprises par le Collectif Handicaps, la crise épidémique a mis en lumière des failles déjà existantes, notamment des inégalités d'accès aux droits, à la santé et à un accompagnement qui ne doit pas reposer seulement sur la sphère familiale. La nouvelle conférence nationale du handicap devra y répondre, en associant l'ensemble des partenaires dont, en premier lieu, les associations et le Collectif Handicaps, ainsi que de nombreux ministres afin de montrer la nécessaire interministérialité de cette politique. A la condition que les associations soient parties prenantes, un Comité Interministériel du Handicap aurait du sens pour fixer une feuille de route opérationnelle.

En effet, à 600 jours de la fin du quinquennat, les enfants et les adultes en situation de handicap attendent des actes qui changeront leur quotidien dans toutes les sphères de la vie sociale, notamment à l'école et au travail. Sans oublier, comme condition indispensable, l'accessibilité au sens large de notre société en intégrant dans tous les plans de relance la notion de conception universelle et tout particulièrement lorsque des investissements sont prévus, mais aussi en rendant accessibles toutes les communications officielles et les services numériques dépendant de l'Etat.

Une occasion a déjà été manquée avec le Ségur de la Santé au cours duquel aucune association représentative des personnes en situation de handicap n'a été invitée. En revalorisant uniquement la rémunération de certains professionnels des hôpitaux publics, les accords du Ségur ont creusé le fossé entre le sanitaire et le médico-social. L'attractivité des

métiers du médico-social, déjà restreinte, se trouve sévèrement mise à mal par les écarts de salaires créés au sein de métiers semblables (infirmiers, paramédicaux, aides-soignantes, etc.). De plus, le Ségur de la Santé n'a pas pris en compte les besoins des personnes en situation de handicap pour qui les refus et les renoncements aux soins sont importants. Ceci est tout simplement incompréhensible après la période de confinement qui a durement affecté les personnes les plus vulnérables.

Ne ratons pas l'opportunité de la prochaine réforme liée à la 5^e branche Autonomie de la sécurité sociale, qui, si elle est suffisamment ambitieuse, permettra aux personnes en situation de handicap et du grand âge de bénéficier de droits, de prestations supplémentaires et d'accompagnements garantissant une plus grande autonomie. Concernant les personnes en situation de handicap, elle doit permettre une amélioration réelle de leurs droits et non pas uniquement un statu quo. Elle doit donc notamment permettre, grâce à des financements supplémentaires, une mise en œuvre effective de la suppression de toutes les barrières liées à l'âge, une évolution du périmètre de la prestation de compensation et ce, à tous les types de handicap, un renforcement des dispositifs et prestations pour la vie à domicile, la création d'établissements médico-sociaux (EMS) et de services, ainsi que d'unités d'enseignement dans les EMS partout où les classes externalisées et l'école inclusive ne peut répondre à la complexité de certains handicaps. Il s'agit de permettre de répondre à tous les besoins et de reconnaître un certain nombre de droits pour les aidants.

En somme, la conférence nationale du handicap ne doit pas effacer mais prendre en compte et compléter les mesures promises qu'il faut mettre en œuvre dès maintenant. Elle doit également se tenir dans les prochains jours et déboucher sur des mesures à mettre en œuvre et dont les effets se feront sentir le plus rapidement possible, et, en tout état de cause, avant la fin du quinquennat.

Souhaitant être partie prenante dans la construction de ce rendez-vous, le Collectif Handicaps sollicite auprès de vous un entretien pour échanger sur ses enjeux et ses objectifs.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud de Broca'.

Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps